

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 16/05/2023

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. JANICOT Philippe, (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. VILLAUTREIX Joël, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Salomé HAY

7. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et la crèche de Solignac concernant l'utilisation du gymnase.

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la commune de Boisseuil souhaite mettre en place des temps partagés avec la crèche de Solignac comme c'est déjà le cas avec celle de Boisseuil.

Ces temps seront organisés les mardis matins au gymnase de la commune sur les temps collectifs mis en place par le RPE.

Il s'agit de pouvoir co-construire ces temps de professionnalisation des assistants maternels, facilitant également la motricité, le jeu et la socialisation chez les enfants entre le RPE et les crèches.

Il convient de signer une convention de mise à disposition des locaux afin de définir les engagements de chaque structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la crèche de Solignac ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

